Amiens Bridge Club

Compte rendu de l’AG extraordinaire du 20 septembre 2024

Club de bridge rue des Caperonniers 18H

Membres présents 60, pouvoirs 57, total 117 donc le quorum est atteint, l’assemblée peut être tenue.

Ordre du jour : modifications des statuts concernant les articles 14 et 17

* **Article 14**
* Le Conseil d’Administration désigne chaque année parmi ses membres à bulletin secret le Président, un ou plusieurs Vice-président(s), le Trésorier, le Secrétaire, et éventuellement un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint.
* **Article 17**
* Le Bureau du Club se compose du Président, du ou des Vice-président(s), du Trésorier, du Secrétaire.

Vote à mains levées : 0 abstention, 0 contre, Unanimité pour

Fin de l’AG extraordinaire à 18H15